



REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE POUR LES MEDECINS DU CNP DE MEDECINE INTERNE POLYVALENTE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE (MIPIC)

Préface d' Anne Bourgarit, Présidente du CNP :

La médecine interne/polyvalente hospitalière française regroupe des professionnels avec des exercices hospitaliers très variés. Depuis 2022 et l'intégration de la Société Française de Médecine Polyvalente comme seconde société savante, le CNP des internistes regroupe en son sein les professionnels se reconnaissant des deux valences de la médecine interne : la médecine interne polyvalente et l'immunologie clinique justifiant le changement en décembre 2024 du nom du CNP des internistes **en CNP de Médecine Interne Polyvalente et Immunologie Clinique (MIPIC)**.

Le référentiel de certification périodique proposé ici présente de ce fait la validation de la certification périodique de tous les professionnels se reconnaissant dans ces deux valences quelle que soit la proportion respective de chacune dans son exercice professionnel.

L'écriture de ce référentiel a été réalisée puis validée par les deux sociétés savantes composant notre CNP.

INTRODUCTION : LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

MÉTHODE D'ÉLABORATION.

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP DE MEDECINE INTERNE POLYVALENTE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE (MIPIC) ont été définies par le groupe de travail désigné par le conseil d'administration du CNP. Le groupe de travail du CNP MIPIC a pris en compte le référentiel de formation initiale * et les besoins de formation continue des médecins de médecine polyvalente en tenant compte de leurs différentes valences d'exercice pour que les médecins puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Ce référentiel a ensuite été validé par le bureau et le conseil d'administration (CA) du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité dédié au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité dédié, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les médecins pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour les médecins de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité dédié pour la certification périodique du CNP MIPIC devra évaluer a priori ou a posteriori ces **actions "hors liste"**, à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (fiche en cours de validation par le Conseil National de la Certification Périodique), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", proposées par le comité dédié, puis validées par les membres du conseil d'administration, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

* DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034502881/2024-05-21/>)

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, **les médecins devront avoir validé AU MINIMUM 2 des actions** définies dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel du CNP MIPIC sur la période d'un cycle de certification.

Outre les **attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action**, le tableau du référentiel du CNP MIPIC mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque médecin seront intégrées dans espace personnel du téléservice 'MaCertif'ProSanté', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité dédié de la certification périodique du CNP MIPIC avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques. Les modifications seront validées par le conseil d'administration.

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP MIPIC a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des médecins et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP MIPIC devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Dans les pages suivantes, le référentiel du CNP MIPIC décline toutes les actions à la disposition des médecins dans chacun des 4 blocs pour leur parcours de certification.

Le CNP MIPIC prévoit de mettre à disposition un questionnaire d'autoévaluation de leurs besoins de formation. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification. Ce questionnaire doit faire l'objet d'une réflexion transversale au sein du comité PPC de la FSM dans les semaines à venir. Il sera mis à disposition dès qu'il aura été validé par la FSM.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

LE NOMBRE D' ACTIONS A VALIDER EST AU MINIMUM DE 2 DANS CE BLOC

	Actions de formation	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Actions de formation ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC dans les Orientations Prioritaires (OP, HAS) nationales concernant les médecins de médecine interne et de médecine polyvalente	• Publiées par l'ANDPC annexe 1 - Pour les OP NATIONALES : voir document cité en annexe 1 - Les 2 OP du CNP MIPIC sont : ->Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche) ->Prise en charge des troubles somatiques fonctionnels • Dans la thématique d'exercice de la médecine interne, l'immunologie clinique et la médecine polyvalente • Participation comme apprenant ou formateur • Minimum de 1 formation sur 6 ans pour valider UNE ACTION • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Transmis par ANDPC
2.	Formations présentielles & Formations en ligne ou E-learning Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail).	• Voir en annexe 1 la liste indicative des congrès et autres formations de niveau national ou international, des journées régionales de formation d'une Association/Collège de formation dans la thématique d'exercice de la médecine interne, l'immunologie clinique et la médecine polyvalente • Participation comme apprenant ou formateur (y compris communication orale lors d'une session scientifique) • POUR LES CONGRÈS : Minimum d'un congrès tous les 2 ans soit au moins 3 congrès différents sur 6 ans pour valider UNE ACTION • POUR LES FORMATIONS HORS CONGRÈS : participation à au moins 3 sessions de formation différentes sur la durée de 6 ans pour valider UNE ACTION	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin

3.	Actions de formation issues des Unités Mixtes de Formation Continue en santé des Universités et des Département de formation continue en Santé des Universités, des CHU et des centres hospitaliers, centre hospitalier spécialisé (CHS), et issues du secteur privé dans le domaine d'exercice de la médecine interne et de la médecine polyvalente	• Voir en annexe 1 la liste indicative des formations retenues par le CNP MIPIC • Ces formations doivent être destinées à des médecins déjà inscrits à l'Ordre pour être valorisées dans leur parcours de certification. • Elles concernent les formations complémentaires post-3^{ème} cycle (DU/DIU [diplôme d'université/interuniversitaire] ; DESU [diplôme d'études supérieures universitaires] ; CESU [Centre d'enseignement des soins d'urgence] ; FST [formation spécialisée transversales] ou options adaptées à la spécialité d'origine ; 2^{ème} DES [changement de spécialité d'un médecin déjà diplômé depuis plusieurs années])	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
	Actions d'enseignement et de pédagogie		
4.	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une Université (1er, 2ème ou 3ème cycle) et Instituts de formation en santé, dans la thématique de l'activité professionnelle de la médecine interne et la médecine polyvalente	• Cette action est validée si participation à un enseignement (en tant qu'enseignant) d'au moins 12 HEURES SUR LES 6 ANS	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin
5.	Formation à la Maîtrise de stage universitaire	• Encadrement de stages ou la maîtrise de stage universitaire (MSU). Il s'agit de la formation à la MSU via des actions de formation disponibles à l'ANDPC ou dans certaines Unions régionales des professionnels de santé (URPS)	Attestation fournie par l'ANDPC ou par l'URPS
6.	Direction de Thèse de Sciences, Thèse d'exercice, Master, mémoire de médecine	• Il s'agit ici d'une direction du travail • Au moins une Thèse de Science, ou une Thèse de médecine, ou un mémoire de Master ou un mémoire de médecine	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin

7.	Responsabilité locale ou régionale du Diplôme d'Etude Spécialisée (DES) et/ou Formation Spécialisée Transversale (FST)	• DES de médecine interne et immunologie clinique • FST de médecine hospitalière polyvalente	Attestation fournie par l'université ou déclaration sur l'honneur par le médecin
	Activité de Recherche et formation en Recherche		
8.	Participation à des études de Recherche Clinique, Recherche Translationnelle ou Recherche fondamentale, <u>recherche effectuée dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST</u> (établissement public à caractère scientifique ou technologique), <u>d'un établissement hospitalier, d'une université, d'un appel d'offre régional, national ou international</u>	• Les unités de recherche (EPST) sont : CNRS, INSERM, INRA • Appel d'offre de recherche clinique hospitalier (comme PHRC) ou toute bourse de recherche dans la thématique de médecine interne, immunologie clinique ou médecine polyvalente • Le CNP reconnaît l'action si le candidat participe en tant qu'investigateur principal ou investigateur associé au projet de recherche	Attestation de l'unité de recherche fournie par le candidat
9.	Formation aux bonnes pratiques de la recherche clinique dispensée par un organisme agréé	• Toute action de formation aux bonnes pratiques de la recherche, à la réglementation de la recherche (formation des Directions de la Recherche et Innovation)	Certificat ou attestation de réussite demandé
10.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance	• Cette action comprend les travaux d'expertise des sociétés savantes dans le domaine de la Santé (SNFMI et SFMP), CNP, universités et instituts de formation et de recherche des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes	Attestation fournie par le candidat

11.	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques	• Publications dans le domaine de la médecine interne, immunologie clinique ou médecine polyvalente • Revues indexées ou avec comité de lecture • <u>Préférentiellement</u> dans la liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens • Le CNP ne définit pas un prérequis de position d'auteur, il suffit que le candidat soit parmi les auteurs de l'article ou dans la liste des investigateurs de l'étude • POUR VALIDER L'ACTION : au moins 1 publication pédagogique ou scientifique dans une revue à comité de lecture, indexée à PubMed sur la période des 6 ans	Fiche ressource : https://sante.sorbonne-universite.fr/actualites/la-liste-des-revues-recommandees-de-la-conference-des-doyens-de-medecine-et-du-cnu-sante Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
12.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	• Dans le domaine de la médecine interne, immunologie clinique ou médecine polyvalente • Revues indexées ou avec comité de lecture • Soit activité de rédacteur en chef ou adjoint, soit activité de révision d'un minimum de 3 articles pendant la période de 6 ans	Attestation fournie par l'(les)éditeur(s) de la (des) revue(s)
13.	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique , de type "journal club"	• Participation à au moins 3 réunions/an sur le cycle de certification • Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
14.	Abonnement à une Revue Médicale avec test de lecture d'une revue médicale réussi	• Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par la Revue

15.	Programme intégré	• Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des Orientations Prioritaires ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) • Participation à la rédaction ou en tant que paneliste aux Tests de Concordance de Scripts (TCS) • Participation active à un programme de Simulation en santé	Attestation fournie par le candidat
16.	Action "hors liste" Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation en annexe)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

LE NOMBRE D' ACTIONS A VALIDER EST AU MINIMUM DE 2 DANS CE BLOC

	Actions qui entrent dans l'évaluation de la qualité du soin ou suivi d'indicateurs de qualité et sécurité des soins (IQSS) Campagnes des IQSS en établissements de santé	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité	- Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec un minimum de 2 ans et inclusion <u>d'un minimum de 5 patients sur la durée de participation au registre</u> - Les registres doivent concerner des pathologies correspondantes à l'exercice de la médecine interne/polyvalente-immunologie clinique - Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) (annexe 2)	Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
2.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC	- Publiées par l'ANDPC - À destination des médecins de médecine interne, immunologie clinique et médecine polyvalente - Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Transmis par ANDPC
3.	Participation à un colloque concernant la spécialité sur l'évaluation des pratiques professionnelles, qualité et sécurité des soins, analyse de pratiques	- Assises professionnelles ou journées professionnelles organisées par la SNFMI, la SNFMP ou le CNP MIPIC, participation aux « cafés du CNP » - Minimum de 4 participations pour valider UNE action sur le cycle de la certification	Attestation de participation par l'organisateur

4.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé : Revue de mortalité et de morbidité (RMM), comités de retour d'expérience (CREX), autres méthodes d'EPP, patients traceurs	• Selon HAS/ANES (annexe 2) • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Minimum de 4 participations pour valider UNE action sur le cycle de la certification	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
5.	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire Ex : activité menée en hopital de jour (HDJ), hospitalisation à domicile (HAD), toute activité de participation à la conception et la mise en place de réseaux de soin	• Participation active poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) (annexe 2)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
6.	Toute action qui comprend la revue de dossiers et l'analyse de cas réalisé dans le cadre réglementaire d'un établissement hospitalier qu'il soit public ou privé Ex : Réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), Staffs d'une équipe médico-soignante	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Participation régulière (<i>au moins 1 fois par trimestre</i>) et impliquée • Réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) avec une • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse de pratiques avec analyse de cas cliniques et approche réflexive en vue d'une amélioration des pratiques • Vignettes cliniques • Selon la méthodologie HAS (annexe 2)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
7.	Participation à un réseau de vigilance Ex : surveillance des infections nosocomiales, de la pharmacovigilance, hémovigilance, immunotoxicité	• Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Participation régulière (<i>au moins 1 fois par trimestre</i>) et impliquée • Indicateurs de vigilance selon HAS (annexe 2)	Attestation de participation fournie par l'administrateur du réseau et transmise par le médecin

8.	Gestion des risques en équipe : toute action liée à une démarche d'identification, d'analyse et de correction des évènements indésirables liés au soin Ex : - Référent comité de lutte contre les évènements indésirables/ référent Qualité (CLEI/Q) de son Etablissement - Gestion de crise sanitaire - Comités institutionnels de type comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), la douleur (CLUD), comité de liaison en alimentation et nutrition (CLAN), comité d'Ethique	• Participation régulière et poursuivie pendant un minimum de 2 ans • Participation régulière aux réunions de crises en cas de crise sanitaire • Organiser la démarche de gestion des risques en équipe / gestion des crises sanitaires • Analyser en équipe les risques identifiés dans les pratiques professionnelles : groupe d'analyse des pratiques • Toute activité de déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque, d'évènement indésirable lié au soin (EIAS) • Amélioration de la qualité des soins et des risques dans le cadre d'un comité de type Comité institutionnel de type comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), la douleur (CLUD), comité de liaison en alimentation et nutrition (CLAN), comité d'Ethique • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) (annexe 2)	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
9.	Coordination d'un programme d'Éducation thérapeutique	• Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique [ETP] ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans • Programme ETP labellisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
10.	Missions d'expertise : participation à des recommandations organisées par les commissions professionnelles (SNFMI, SFMP, CNP, Ordres, Syndicats), Universités et Instituts de formation des professionnels de santé, CHU, Instituts de recherche, HAS, ANSM), le ministère ou des agences	• Expertise de projets médicaux, de projets de recherche • Minimum de 2 projets expertisés pour valider UNE action • Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin

	Action d'encadrement, de recherche et de formation, ayant pour but une amélioration de la qualité du soin et une meilleure gestion des risques		
11.	Encadrement de stages, maîtrise de stage, tutorat des Etudiants en médecine Tuteur de stage avec encadrement des Infirmières de Pratique Avancée (IPA)	• Encadrement/tutorat dans le cadre d'un 3^{ème} cycle de formation médicale et dans la formation des IPA • <u>Participation cumulée équivalente à 6 mois sur un cycle de certification</u> • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
12.	Activités de recherche dans le cadre de l'amélioration des pratiques professionnelles et la gestion des risques (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labélisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre national ou international	• Participation comme investigateur principal ou inclusion ou adressage d'un minimum de 10 patients dans un protocole académique	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
13.	Publications ou communications orales ou affichées ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues scientifiques <u>dans la thématique de l'amélioration des pratiques professionnelles et la gestion des risques</u>	• Revues indexées ou avec comité de lecture • Pas de rang d'auteur exigé • <u>Préférentiellement</u> dans la liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse, du résumé de la communication
14.	Formation sur les risques délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail).	• Formation 1er secours institutionnelle, • Formation en prévention et gestion des risques psycho-sociaux, • Formation incendie institutionnelle, • Formation au port des EPI, • Recours aux dispositifs d'aide, médiation professionnelle	Attestation de formation fournie par le candidat

15.	Programme intégré	• Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des Orientations Prioritaires ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) • Participation à la rédaction ou évaluation en tant que paneliste dans le Tests de Concordance de Scripts (TCS) • Participation active à un programme de Simulation en santé	
17.	Action "hors liste" Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation en annexe)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

LE NOMBRE D' ACTIONS A VALIDER EST AU MINIMUM DE 2 DANS CE BLOC

	Actions <u>sur le thème de la relation patient</u>	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.	Actions de formation délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) <u>sur le thème de la relation patient</u>	• Formations en lien avec le référentiel de la HAS (annexe 3) proposées par l'ANDPC ou autre structure de formation sur les thèmes suivants : • Droits des usagers • Communiquer/informer, dispositifs d'annonce • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	• Transmis par ANDPC • Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
2.	Formations diplômantes ou certifiantes <u>sur le thème de la relation patient</u> (incluant l'accompagnement en Soins Palliatifs, l'Éthique et l'Éducation Thérapeutique du Patient, l'annonce d'une maladie chronique) organisées par les universités	• Liste des Diplômes universitaires (DU) et inter universitaires (DIU) en annexe 3 • Liste des formations en annexe 3	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
3.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité, <u>intégrant des données saisies par les patients</u> (<i>Patient-Reported Outcome Measures</i> = PROMs, <i>Patient-Reported Experience Measures</i> = PREMs) Cf bloc 2 mais ici ciblé sur le patient : ressenti/satisfaction/doléances du patient à prendre en compte, adhésion du patient au soin, vécu du soin, vécu de l'information, du respect de ses droits et libertés	• Conception d'un nouveau registre ou participation active durant la durée de vie du registre avec inclusion d'un minimum de 10 patients sur la durée de participation au registre • Voir modalités en annexe 3 : Retour sur l'expérience du patient, enquêtes de satisfaction des patients • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation transmise par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur

4.	Action réalisée dans le cadre d'une Association de Patients ou d'un Comité des Usagers du système de santé agréée : - Exemples : -interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; - fonctions exercées dans une association ; - actions de sensibilisation grand public ; - contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association ; - enquêtes de satisfaction ; - intégration des patients dans la démarche de soin ou un projet de recherche	- Modalités d'actions et liste des Associations d'usagers du système de santé agréées sur sante.gouv transmise (annexe 3) - Minimum de 2 actions données en exemple (colonne de gauche) sur 6 ans	Attestation fournie par l'Association ou le Comité d'usagers et transmise par le médecin
5.	Conception et participation à la mise en place de programmes d'Education thérapeutique (ETP) des patients	- Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique (ETP) ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans - Programme EPT labellisé par une ARS	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
6.	Participation à l'organisation d'un dispositif d'annonce utilisant ou non la simulation : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	Participation à des ateliers d'annonce d'une maladie auto-immune, d'une maladie rare, de mise en soins palliatifs, de directives anticipées, d'un dommage associé aux soins, annonce d'une maladie grave ou d'un cancer	Attestation de présence et protocole fournis par l'organisateur du dispositif et transmise par le médecin
7.	Prise en charge et accompagnement des soins palliatifs et de la fin de vie	- Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches dans l'exercice de la médecine - Eligibilité de fait (fiche HAS) ➤ Soit formation sur l'accompagnement en fin de vie ➤ Soit participation à une équipe de soin palliatif	Attestation de formation fournie par le centre de formation Attestation du responsable de la structure de soin palliatif

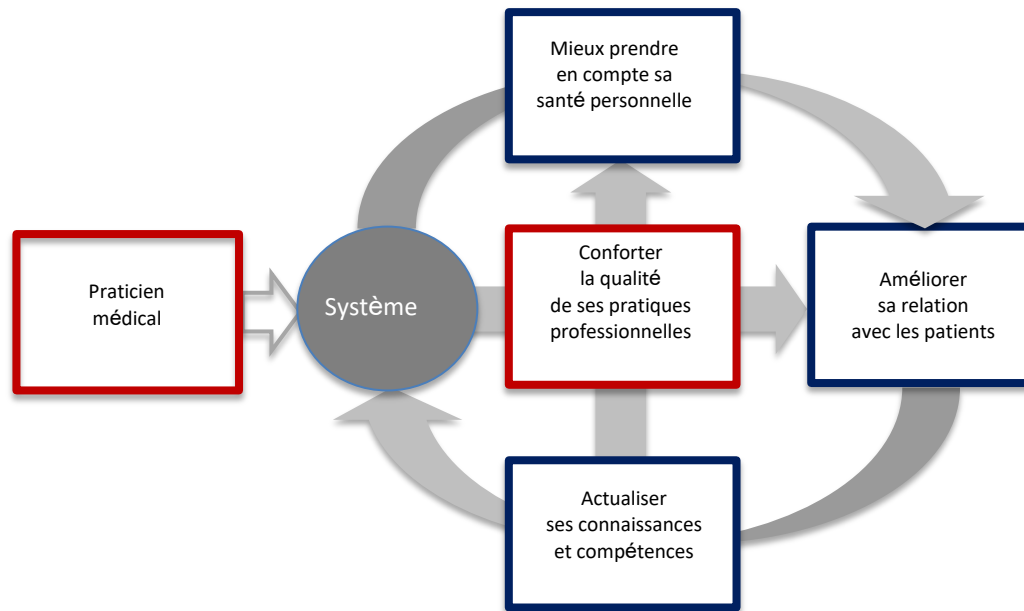
8.	Participation à un comité d'éthique d'établissement, réseau, université ou à un Comité de Protection des Personnes (CPP)	Participation à 4 réunions du comité d'Ethique pendant la période de 6 ans	Attestation fournie par le responsable du Comité d'Ethique ou CPP
9.	Patients traceurs	- Participation à un minimum de 4 réunions - Éligibilité de fait (fiche méthode HAS : annexe 3)	Attestation de présence aux réunions patient traceur
10.	Acquérir une connaissance du numérique en santé et de l'apport de l'intelligence artificielle dans ce domaine : de ses usages en termes d'amélioration des pratiques de soins et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques	- Cela inclut la e-santé (télémédecine ; télésoin ; santé mobile) détaillé en annexe 3 - Participation à une ou plusieurs réunions/formations comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le sujet sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant	Attestation de l'organisme de formation
11.	Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients vulnérables , adaptation de la prise en charge aux publics spécifiques (handicaps, LGBTQI+, non-francophone, etc.), et lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations	- Participation à une ou plusieurs réunions comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant - Contenu décrit en annexe 3	Attestation de l'organisme de formation
12.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs , permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrés sur la relation avec le patient	Modalités décrites en annexe 3	Attestation de l'organisme de formation ou de l'organisme professionnel responsable
13.	Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins	- Participation à une formation/évaluation dans le cadre de la démarche One Health - Participation à un groupe de travail sur le développement durable, les déchets et leur recyclage au sein des Etablissements de Santé - Participation à une ou plusieurs réunions/formations sur le sujet comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant	Attestation de l'organisme de formation

14.	Action de promotion de la bientraitance , du respect de la dignité et de l'intimité du patient, de l'information du patient, de ses droits et liberté avec recueil du consentement libre et éclairé du patient et adhésion du patient au projet de soin individualisé, respect du droit et de la liberté du patient, prévenir la maltraitance selon la méthodologie HAS	• Selon méthodologie de l'HAS : Le déploiement de la bientraitance. Guide à destination des professionnels en établissements de santé et en EHPAD annexe 3 • Soit formation sur cette thématique • Soit mise en place d'une évaluation sur cette thématique	
15.	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation en annexe)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

LE NOMBRE D' ACTIONS A VALIDER EST AU MINIMUM DE 2 DANS CE BLOC

Sans être une obligation de soin, la prise en compte de la santé du soignant est un pré requis pour la santé du soigné



Modèle d'inférence de connaissances professionnelles personnelles d'un praticien. Pour aider le praticien dans sa démarche personnelle, une application mobile ad-hoc est en cours de création.

	Actions de formation	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin, qualité de vie au travail et gestion des risques professionnels délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	- Action de formation axée sur la santé personnelle du soignant, - Action de formation sur la qualité de vie au travail, - Action de formation sur la gestion des risques professionnels (- Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans) - Soit actions publiées par l'ANDPC : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) - Soit action de formation par un autre organisme	Fiche ressource : https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
2.	Participation à un colloque concernant la spécialité et concernant les aspects humains de la spécialité	Assises professionnelles ou journées professionnelles organisées par la SNFMI, la SNFMP ou le CNP MIPIC, participation aux « cafés du CNP »	Attestation de participation par l'organisateur
3.	Participation à un Diplôme Universitaire ou formation en ligne ou présentiel sur le thème de la santé personnelle du médecin	- DU « SOIGNER LES SOIGNANTS » Prendre soin de soi, de ses confrères, ça se travaille http://www.diu-soignerlessoignants.fr/ Paris Diderot -Toulouse - France Université Numérique FUN MOOC : https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/compass-comprendre-et-agir-sur-le-stress-des-soignants/	Attestation de validation de l'organisme de formation
4.	Toute activité de formation sur la relation en équipe soignante, sur les relations inter-professionnelles, sur le travail en équipe, formations dans la thématique du "Leadership and Management"	- Formation à la communication non violente CAP CNV Santé (https://capcnvsante.com/) - Formation dans des activités de médiation pour les gestions des équipes médicales - Formations en lien avec la gestion d'une équipe, le management - Minimum d'une journée de participation	Attestation de formation

	Analyse des Pratiques		
5.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage” (annexe 4)	• POUR VALIDER L'ACTION : Nécessité de remplir au moins 4 auto-questionnaires dont au moins 1 dans chaque catégorie (voir 3 catégories ci-dessous). • POUR VALIDER L'ACTION : Nécessité de remplir les questionnaires au minimum une fois tous les 3 ans soit 2 fois sur la période de 6 ans • Questionnaires en annexe 4 (une application mobile ad-hoc est en cours de création) ➤ Analyse de la souffrance psychique et de l'épuisement professionnel en fonction d'expositions psychosociales (annexe 4) ➤ Analyse des troubles musculosquelettiques et sédentarité (annexe 4) ➤ Dépistage des risques d'addiction (annexe 4)	Auto déclaration du médecin Le remplissage des questionnaires est anonyme et aucun questionnaire ne devra être communiqué.
6.	Participation à un projet de repérage, de formation et tout travail de recherche d'étude <u>sur le thème de la santé personnelle du médecin</u>	• Conception d'un projet ou enquêtes menées sur la santé personnelle du soignant, la qualité de vie au travail, sur la gestion des risques professionnels	Attestation transmise par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
	Gestion des risques		
7.	Agir pour améliorer, rétablir, maintenir ou consolider sa santé	• POUR VALIDER L'ACTION : Il faut remplir au moins, 6 des 12 actions citées sur la période de certification • Voir liste des propositions dans l'annexe 4 et les 12 actions décrites dans ce tableau (en bleu)	Attestation sur l'honneur
	Action 1 : Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même	Consultation de son médecin traitant référent à visée de dépistage/prévention de facteurs de risque POUR VALIDER CETTE ACTION : au moins 1 consultation tous les 3 ans soit 2 fois sur la période de 6 ans	Attestation sur l'honneur

	Action 2 : Consultation de la Médecine du travail	Consultation de la Médecine du travail POUR VALIDER CETTE ACTION : au moins 1 consultation sur la période de 6 ans	Attestation sur l'honneur
	Action 3 : Respect du calendrier vaccinal	Être à jour de sa vaccination selon les recommandations en cours	Fiche ressource : https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/carte-postale/calendrier-simplifie-des-vaccinations-2025-carte-postale Attestation sur l'honneur
	Action 4 : Participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle	Dépistage du cancer du sein, du colon, du poumon, du col de l'utérus, du mélanome	Fiche ressource : https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancers/depistage-prevention Attestation sur l'honneur
	Action 5 : Réalisation d'une activité sportive avec licence OU Participation à une activité sportive sans licence	Activité sportive <u>régulière</u>	Licence sportive Attestation de participation à l'activité
	Action 6 : Avoir des activités culturelles en tant qu'acteur (musique, théâtre, danse, tout art ...)	Activité culturelle régulière (littérature, musique, théâtre, danse, tout art ...)	Document attestant de cette activité
	Action 7 : Engagement dans une activité caritative ou de coopération nationale ou internationale	Participant à une action d'une association caritative au niveau national ou international À titre d'exemple d'associations caritatives : Médecins du monde, Médecins sans frontières, Croix rouge française, Aides, ... 2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans	Attestation de l'association caritative
	Action 8 : Réalisation d'actions personnelles intégrant la dimension psychologique et sociale de la santé	Prise de congé parental, prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année, souscription à une assurance complémentaire (mutuelle), à une assurance prévoyance (indemnités journalières) Au moins 1 item rempli pour valider l'action 8	Attestation sur l'honneur

	Action 9 : Réalisation d'activités de gestion du stress pour soi même	Thérapie non médicamenteuse ayant fait l'objet d'une évaluation scientifique Ex : autohypnose, méditation, sophrologie, Thérapie Cognitivo-Comportementale (TCC), psychothérapie par mouvement oculaires (EMDR), art thérapie etc Au moins 1 item rempli pour valider l'action 9	Attestation sur l'honneur
	Action 10 : Réalisation d'actions en santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins (Industries et produits de santé ; Achats durables ; Soins écoresponsables ; Déchets du secteur ; Formation et recherche en transformation écologique ; Mobilités durables ; Impact environnemental du numérique.)	Objectif : maîtriser les impacts environnementaux et assurer la transition écologique sur le long terme. Participation à une ou plusieurs réunions comptabilisant en tout au moins 8 heures de présence ou de visio sur le cycle de 6 ans en temps qu'orateur ou participant	Attestation sur l'honneur Fiche ressource : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/planification-ecologique-en-sante/article/qu-est-ce-que-la-planification-ecologique-en-sante-432408 Attestation de l'organisme de formation
	Action 11 : Pratique d'actions en santé nutritionnelle pour soi même	Tendre vers une alimentation la plus équilibrée possible Manger au moins 5 fruits et légumes/jour, Augmenter les fibres, réduire les quantités de sel, sucres, gras dans les aliments de consommation courant, Diminuer la consommation de boissons sucrées, de café, Eviter la consommation de produits ultra-transformés	Fiche ressource : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf Attestation sur l'honneur
	Action 12 : Ne pas user de produits toxiques pour la santé : tabac, alcool ou tout autre drogue	Recommandation pour l'alcool : Si vous êtes adulte et que vous souhaitez boire de l'alcool, vous devez vérifier votre consommation selon les recommandations suivantes : • Dans une même journée, il faut vous limiter à 2 verres (= 20 g d'alcool pur) • Au total, il est recommandé de ne pas dépasser 10 verres standard par semaine. • Et au cours d'une semaine, il faut faire au moins 2 jours de pause sans alcool.	Fiche ressource : https://www.alcool-info-service.fr/sinformer-et-evaluer-sa-consommation/alcool-et-sante/les-reperes-de-consommation-quest-ce-que-cest Attestation sur l'honneur

8.	Groupes d'analyse de pratiques, groupes d'échange et d'analyse entre pairs permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin : la pair-aidance	• La pair-aidance permet de proposer à toute personne le souhaitant, au cours de sa prise en charge ou de son accompagnement habituel, une possibilité de soutien global d'un tiers ayant connu ou connaissant une situation similaire et ayant acquis une connaissance issue d'un vécu expérientiel. • Il s'agit ici d'une participation à l'intégration de groupe d'analyse de pratique ou de la pair-aidance dans l'équipe de soin, • Participant (en tant qu'organisateur et accompagné) à l'intégralité d'une action de ce type • Participation à un minimum de 4 réunions • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Fiches ressources : -https://www.has-sante.fr/jcms/p_3578946/fr/la-pair-aidance-dans-les-organisations-sanitaires-sociales-et-medico-sociales-note-de-cadrage - https://www.uca.fr/medias/fichier/evaluer-par-les-pairs_1521621040711-pdf Compte rendu écrit des réunions avec liste de présence des participants transmise par le médecin
9.	Programme intégré Programme intégré proposé par un ODPC <u>sur le thème de la santé personnelle ou des risques psychosociaux</u>	• Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type • 1 action de ce type sur un cycle de 6 ans	Fichier ressource : https://www.cnfce.com/formation-prevenir-les-risques-psychosociaux#:~:text=La%20formati on%20RPS%2C%20d'une,professionnelles%20qui%20leur%20sont%20liés Attestation de l'organisme formateur
10.	Action "hors liste"	• Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation en annexe)	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

ANNEXES

Annexe 1 : liste des actions validantes dans le bloc 1 (Actualiser les connaissances et les compétences)

ACTIONS RECONNUES POUR LES CONGRES DE NIVEAU NATIONAL :

- Participation à un congrès de :

La Société Française de Médecine Polyvalente (SFMP)

La Société Française d'Immunologie (SFI)

La Société Française d'Hématologie (SFH)

La Société Française de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire (SFGM-TC)

La Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation (SFNDT)

La Société Nationale Française de Médecine Interne (SNFMI)

La Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF)

La Société Française d'Allergologie (SFA)

La Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)

La Société Française de Médecine Vasculaire (SFMV)

La Société Française de Gériatrie et Gériatologie (SFGG)

La Société Française de Rhumatologie (SFR)

La Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)

La Société Française de Cardiologie (SFC)

La Société Francophone du Diabète (SFD)

La Société française des erreurs innées du métabolisme (SFEIM)

La Société Française de Dermatologie (SFD)

La Société Française d'Hypertension artérielle (SFHTA)

La Société Française d'Hépatologie (AFEH)

La Société Nationale Française de Gastro-entérologie (SNFGE)

La Société Française de Neurologie (SFN)

La Société Française de Radiologie (SFR)

- Participation aux Printemps de la Médecine Interne

- Toute formation nationale proposée par les centres de référence et les filières maladies rares FAIR (maladies auto-immunes et auto-inflammatoires rares), MARIH (maladies rares immuno-hématologiques), MCGRE (maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythropoïèse)

ACTIONS RECONNUES POUR LES CONGRES DE NIVEAU INTERNATIONAL :

ACP (American College of Physicians in Internal Medicine Meeting)
ACR (American College of Rheumatology)
ASH (American Society of Haematology)
ATS (American Thoracic Society)
CROI (Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections)
ECI (European Congress of Immunology)
ECMID (European Congress of Clinical Microbiology and Infectious Diseases)
EFIM (European Federation of Internal Medicine)
ERS (European Respiratory Society)
ESID (European Society of ImmunoDeficiency)
EULAR (European League Against Rheumatism)
EUSTAR (European Alliance of Associations for Rheumatology)
ICAAC (Interscience Conference on Antimicrobial Agent and Chemotherapy)
ISA (International Symposium on Amyloidosis)
ISSAID (International Society of Autoinflammatory Diseases)
MIRCIM (Master International Review Course in Internal Medicine)
SHM (Society of Hospital Medicine)
SSIEM (Society for the Study of Inborn Errors of Metabolism)

ACTIONS DE FORMATION DE TYPE E-LEARNING :**Les MOOC :**

Fondation Maladies Rares et The European Joint Programme on Rare Diseases : MOOC

FUN MOOC de France Université Numérique

COURSERA, EDx

MOOC de la filière MARIH : Angioœdèmes à kinines, Aplasies médullaires acquises et constitutionnelles, Cytopénies auto-immunes, Déficits immunitaires héréditaires,

Histiocytoses, Maladie(s) de Castleman, Mastocytoses, Microangiopathies thrombotiques, Neutropénies chroniques, Syndromes hyperéosinophiliques, Syndromes rares associés aux immunoglobulines monoclonales

Les cours en ligne de l'EULAR

EULAR on-line course on Rheumatic diseases

EULAR on-line course on Connective tissue diseases

EULAR on-line course on Systemic sclerosis

EULAR/PReS on-line course on Paediatric rheumatology

ACTIONS DE FORMATION AU TITRE DU DPC PUBLIÉES PAR L'ANDPC :

- Pour les OP Nationales : voir document 28.06.23_Orientations prioritaires et fiches_de_cadrage ANDPC
- Les 2 OP de la médecine interne et médecine polyvalente sont (elles sont citées dans le doc cité plus haut) :

Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche)

Prise en charge des troubles somatiques fonctionnels

ACTIONS VALIDANTES POUR LA FORMATION DES UMFC EN SANTÉ

Actions de formation issues des Unités Mixtes de Formation Continue en santé des Universités et des Département de formation continue en Santé des Universités, des CHU et des centres hospitaliers, centre hospitalier spécialisé (CHS), et issues du secteur privé dans le domaine d'exercice de la médecine interne et de la médecine polyvalente.

Ces formations doivent être destinées à des médecins déjà inscrits à l'Ordre pour être valorisées dans leur parcours de certification (les médecins en formation ne sont pas soumis à cette obligation). Elles concernent donc les formations complémentaires post-3ème cycle (DU/DIU [diplôme d'université/interuniversitaire] ; DESU [diplôme d'études supérieures universitaires] ; CESU [Centre d'enseignement des soins d'urgence] ; FST [formations spécifiques transversales] ou options adaptées à la spécialité d'origine ; 2ème DES [changement de spécialité d'un médecin déjà diplômé depuis plusieurs années])

Formations diplômantes (DU, DIU, FST, Master) **dans le domaine de compétence/connaissance de la médecine interne polyvalente-immunologie clinique et la médecine polyvalente. Le CNP ne peut pas proposer une liste exhaustive. En cas de discussion, nous aurons recours au comité dédié à la Certification du CNP.**

A titre d'exemples : Liste des DIU et DU de la filière FAI2R (<https://www.fai2r.org/diu/>)

DIU de médecine polyvalente hospitalière

FST de médecine hospitalière polyvalente

Annexe 2 : Liste des actions validantes dans le bloc 2 (Renforcer la qualité des pratiques et des soins, analyse des Pratiques/gestion des risques)

Campagnes des IQSS en établissements de santé : https://www.has-sante.fr/jcms/c_970481/fr/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-en-etablissements-de-sante

La HAS développe et valide des **indicateurs de qualité et sécurité des soins (IQSS)** en lien avec les professionnels de santé, les patients et usagers. Ils sont mis à disposition des professionnels de santé pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en établissements de santé. L'élaboration des IQSS passe par plusieurs étapes pour qu'ils puissent être validés : cadrage, développement qui comprend une expérimentation.

EXEMPLE Campagnes des IQSS en établissements de santé - programme 2024 :

IQSS mesurés à partir du dossier patient :

- o Secteur MCO : Infections Associées aux Soins : Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact
- o Secteur HAD : Coordination des prises en charge
- o Secteur SMR* (ex SSR) : Coordination des prises en charge cliniques
- o Secteur psychiatrie et santé mentale : Prises en charge somatiques en hospitalisation temps plein

IQSS mesurés à partir d'un questionnaire d'établissement

- o Vaccination anti-grippale du personnel hospitalier
- o Consommation de produits hydroalcooliques
- o Infections Associées aux Soins

IQSS mesurés à partir d'un questionnaire patient ; E-Satis

Satisfaction et expérience des patients hospitalisés - *mesure en continu* :

+48h MCO

MCO en chirurgie ambulatoire

Soins Médicaux et de Réadaptation

Toute activité qui entre dans les méthodes et outils des démarches qualité pour les établissements de santé, parcours de soin : HAS/ANAES

Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_272145/fr/methodes-et-outils-des-demarches-qualite-pour-les-etablissements-de-sante

- Patient traceur **Fiche ressource :** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807803/fr/patient-traceur
- Parcours traceur
- Traceur ciblé
- Audit clinique, audit système
- Chemin clinique
- Méthode de résolution de problème
- Evaluation des pratiques professionnelles : Plan Do Check Act (PDCA)
- Revue de mortalité et morbidité (RMM)
- Revue de pertinence des soins
- Protocole de coopération entre professionnels de santé
- Élaboration des protocoles pluriprofessionnels de soins de premier recours
- Construire, organiser les parcours (CF Guides parcours HAS)

Fiche ressource RMM : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm

Fiche ressource RCP : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire

Fiche ressource RMM et CREX : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf

Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité

Le registre des pratiques est une méthode d'évaluation et d'amélioration des pratiques. Cette méthode peut aussi permettre de réaliser une action de gestion des risques.

Le recueil et l'analyse de données standardisées issues des pratiques professionnelles à propos d'un thème sont répandus au sein des organisations professionnelles, des sociétés savantes et des réseaux. L'organisation et le contenu de ces enregistrements peuvent prendre des formes variées : registre, observatoire, base de données.

Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees

Gestion des risques en équipe : toute action liée à une démarche d'identification, d'analyse et de correction des événements indésirables liés au soin

Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs

Annexe 3 : Liste des actions validantes dans le bloc 3 (Améliorer la relation avec les patients)

Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)

➤ Formations en lien avec le référentiel de la HAS :

Droits des usagers	Faire connaître et vivre les droits des usagers de la santé https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-de-sante-vos-droits/modeles-et-documents/ Les bonnes pratiques en région "Label et Concours" https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/bonnes-pratiques-en-region/ Formation sur le thème du handicap permettant de mieux sensibiliser les professionnels dans la prise en charge des handicaps associés aux maladies chroniques Ex : formations dispensées par Handiconnect (HandiConnect.fr)
Communiquer/ informer	Délivrance de l'information à la personne sur son état de santé – Principes généraux méthode recommandations pour la pratique clinique https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/recommandations - _delivrance de linformation a la personne sur son etat de sante.pdf Annonce d'un dommage associé aux soins https://www.has-sante.fr/jcms/c_953138/fr/annonce-d-un-dommage-associe-aux-soins Annonce d'une mauvaise nouvelle https://www.has-sante.fr/jcms/c_698028/fr/annoncer-une-mauvaise-nouvelle. Annonce et accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique https://www.has-sante.fr/jcms/c_1730418/fr/annonce-et-accompagnement-du-diagnostic-d-un-patient-ayant-une-maladie-chronique Dispositif d'annonce du diagnostic d'un cancer https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Parcours-de-soins-des-patients/Dispositif-d-annonce

	Briefing débriefing https://www.has-sante.fr/jcms/c_2657908/fr/briefing-et-debriefing FAIRE DIRE – Communiquer avec son patient https://www.has-sante.fr/jcms/c_2612334/fr/faire-dire Démarche centrée sur le patient : information, conseil, éducation thérapeutique, suivi https://www.has-sante.fr/jcms/c_2040144/fr/demarche-centree-sur-le-patient-information-conseil-education-therapeutique-suivi Décision médicale partagée : patient et professionnels de santé : décider ensemble (Guide ; synthèse) https://www.has-sante.fr/jcms/c_1671523/fr/patient-et-professionnels-de-sante-decider-en-semble https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/synthese_avec_schema.pdf SAED « Situation-Antécédents-Évaluation-Demande » https://www.has-sante.fr/jcms/c_1776178/fr/saed-un-guide-pour-faciliter-la-communication-entre-professionnels-de-sante
--	--

Liste des Diplômes universitaires (DU) et inter universitaires (DIU)

Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la Relation patient, l'accompagnement en Soins Palliatifs, l'Education thérapeutique et l'Ethique organisées par les Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les Universités.

Diplômes universitaires

- Tout DU ou DIU sur l'Éthique en Santé
- Tout DU ou DIU sur les Soins Palliatifs et Accompagnement
- Tout DU ou DIU sur la formation à l'Education Thérapeutique du Patient

Formations diplômantes européennes

- 3rd EULAR Training course for clinicians and health care professionals to develop or improve practice in RMD-patient education
- EULAR Online Course on Patient Education for Physicians and Health Professionals

Toutes actions réalisées dans le cadre d'Associations de Patients, dans le cadre d'un Comité des Usagers ou en partenariat avec un Patient Expert-Partenaire-Ressource

- Organisation ou intervention lors de journées organisées par les associations de patients ; fonctions exercées dans une association de patients
 - Organisation ou intervention lors d'une conférence à destination du grand public
 - Conception ou rédaction de documents (quel que soit le support) à visée d'information, de sensibilisation sur la prise en charge des maladies de la spécialité ou de leur prévention
 - Contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association ou une commission des usagers ;
 - Enquêtes de satisfaction : cela s'applique à toute enquête qui mentionnerait la relation médecin patient dans le cadre d'une association ou une commission des usagers
 - Elaboration d'un programme co-construit avec des associations de patients, évaluation de la mesure de l'expérience des patients
 - Participation à une activité de veille bibliographique avec adaptation de l'information (abstract de vulgarisation scientifique et médicale, réunions d'information) au grand public
 - Intégration des patients dans la démarche de soin ou un projet de recherche clinique
- Liste des associations d'usagers du système de santé agréées sur sante.gouv : <https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>)

Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrés sur la relation avec le patient *"groupes de pairs relation patient"*

- Organisation de la permanence des soins
- Participation à un comité de pertinence de la prescription / action d'analyse et de suivi de la pertinence de la prescription...
- Conception et participation à la mise en place de programmes facilitant vis à vis du patient, la prise en charge du risque infectieux, le bon usage des antibiotiques...
- Participation à des actions de conseils auprès des prescripteurs.
- Groupes de rédaction de charte relations patients/soignants
- Groupes d'analyse de pratiques centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients selon la méthode HAS, avec présence possible d'un patient expert ou d'autres professionnels que les pairs
- Groupes d'échange en équipe pluriprofessionnelle ou associant des usagers sur des situations cliniques, récits de patients, événements indésirables, réutilisation de données de santé, expérience des bénéficiaires, prise en charge de la souffrance morale et physique des patients

Evaluation de la bientraitance, du respect de la dignité et intimité du patient, de l'information du patient, de ses droits et liberté avec recueil du consentement libre et éclairé du patient et adhésion du patient au projet de soin individualisé, respect du droit et de la liberté du patient, prévenir la maltraitance selon la méthodologie HAS

Bientraitance	Le déploiement de la bientraitance. Guide à destination des professionnels en établissements de santé et en EHPAD : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1323996/fr/le-deploiement-de-la-bientraitance <i>Outre une démarche de déploiement d'une politique de bientraitance, le groupe propose un kit de 7 outils aux établissements qui peuvent les utiliser et les adapter en fonction de leur situation, de leur degré de développement préalable de la bientraitance, de leurs objectifs et de leurs besoins.</i>
---------------	---

Retour sur l'expérience du patient, enquêtes de satisfaction des patients : HAS : Mesurer la satisfaction des patients

- Les registres de pratiques peuvent être les mêmes que ceux du bloc 2, à condition d'intégrer un recueil de données patients (PROMS, PREMS)
- Nécessité d'une intervention active dans des enquêtes de satisfaction des patients : participation à la conception de l'enquête, analyse des données, impact sur les retombées pratiques ; questionnaires évaluant plusieurs dimensions de la relation patient-praticien telles que l'information, la communication, la disponibilité, l'écoute et l'empathie
- Mise en place d'enquêtes de satisfaction et leur évaluation pour la mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients hospitalisés (par exemple e-Satis)
- Enquêtes sur la qualité de l'accueil sur la base d'un questionnaire de satisfaction a posteriori
- Évaluation de la qualité des soins perçue par les patients
- Élaboration ou participation active dans un programme associant des patients (éducation thérapeutique, patients experts, décision médicale partagée, e-santé ...) dans le domaine de la spécialité

HAS : Mesurer la satisfaction des patients	Qualité des soins perçue par le patient. Indicateurs PROMs <i>Patient-Reported Outcome Measures</i> et PREMs <i>Patient-Reported Experience Measures</i>. Panorama d'expériences étrangères et principaux enseignements https://www.has-sante.fr/jcms/p_3277049/fr/qualite-des-soins-percue-par-le-patient-indica-teurs-proms-et-prems-panorama-d-experiences-etrangees-et-principaux-enseigne Guide général d'aide à l'utilisation des <i>Patient-Reported Outcome Measures</i> (PROMs) https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-07/iqss_guide_proms_general_2021.pdf <i>Patient-Reported Experience Measures</i> (PREMs) Dispositif e-Satis : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2030354/fr/ipaqss-2015-indica-teur-e-satis-dispositif-national-de-mesure-de-la-satisfaction-du-patient-hospitalise-48h-en-mco
--	--

Acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine, favoriser ce type d'outils à destination de patients afin de mieux suivre les patients, intelligence artificielle appliquée à la Santé

e-santé (télémédecine ; télésoin ; santé mobile)	e-santé : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-10/e_sante_essen-tiel_en_4_pages.pdf Télesurveillance médicale. Référentiels des fonctions et organisations des soins https://www.has-sante.fr/jcms/p_3311071/fr/telesurveillance-medicale-referentiels-des-fonc-tions-et-organisations-des-soins Téléconsultation et téléexpertise : guide de bonnes pratiques https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques Téléimagerie. Guide de bonnes pratiques https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971634/fr/teleimagerie-guide-de-bonnes-pratiques Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-04/fiche_memo_qualite_et_secu-rite_des_actes_de_teleconsultation_et_de_teleexpertise_avril_2018_2018-04-20_11-05-33_441.pdf Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise. HAS, mai 2019. Méthode du patient traceur https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/grille_devalua-tion_methode_du_patient_traceur_teleconsultation_et_teleexpertise.pdf https://www.has-sante.fr/jcms/p_3240878/fr/qualite-et-securite-du-telesoin-criteres-d-eligibi-lite-et-bonnes-pratiques-pour-la-mise-en-oeuvre https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/fiche_telesoin_bonnes_pra-tiques_2021-03-12_11-33-56_248.pdf
--	---

Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients

Éducation thérapeutique du patient selon le référentiel de l'HAS [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp - comment la proposer et la realiser - recommandations juin 2007.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_comment_la_proposer_et_la_realiser_-_recommandations_juin_2007.pdf)

Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients vulnérables, et de la fin de vie, et lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations : participation au projet ou implication personnelle, consultation avancée et mobilité

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_axe2_bis.pdf

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé et les discriminations
- Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire
- Renforcer l'accès aux droits sociaux à la couverture maladie
- Accompagner le recours aux services de santé des personnes vulnérables ou qui en sont éloignées
- Renforcer la présence médicale et soignante dans les territoires
- Adaptation de la prise en charge aux publics spécifiques (handicaps, LGBTQI+, non-francophone, etc.)

Annexe 4 : Liste des actions validantes dans le bloc 4 (mieux prendre en compte sa santé personnelle)

Une application mobile ad-hoc est en cours de création pour rendre l'analyse de la santé du soignant accessible à tous de façon simple, avec en plus un caractère ludique et une auto appropriation des questionnaires et des actions, qui lui permet d'avoir un retour personnalisé de son évaluation avec la possibilité d'un changement et de voir son évolution dans le temps.

Analyse des Pratiques : Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage”

Il s'agit ici d'auto-évaluer sa santé en renseignant des questionnaires validés dans différents domaines notamment de la souffrance au travail. Ces auto-questionnaires sont anonymes et ne seront pas diffusés.

- ➔ L'action est validée si le médecin a rempli au **moins 4 auto-questionnaires** dont au moins 1 dans chaque catégorie (1/souffrance psychique, 2/troubles musculosquelettiques, et sédentarité, 3/ risque de dépendance). Le remplissage des questionnaires est anonyme et aucun questionnaire ne devra être communiqué. **Auto déclaration du médecin.**
- ➔ **Nécessité de remplir les questionnaires au minimum une fois tous les 3 ans soit 2 fois sur la période de 6 ans**

1/ Analyse de la souffrance psychique et de l'épuisement professionnel en fonction d'expositions psychosociales : 6 questionnaires ci-dessous

1. Savoir repérer pour soi-même un syndrome d'épuisement professionnel	
Auto-questionnaire Maslach Burnout Inventory (MBI test) http://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf	Référentiel : Document HAS intitulé <i>Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout</i> (fiche mémo de l'HAS): https://www.has-sante.fr/jcms/c_2769318/fr/reperage-et-prise-en-charge-cliniques-du-syndrome-d-epuisement-professionnel-ou-burnout
2. Evaluer ses contraintes mentales au travail	
Karasek Job Content Questionnaire. Karasek et al. (1998) 413_428.pdf (inist.fr) 29 questions permettant d'évaluer les différentes sources de contraintes mentales au travail	Référentiel : Traduction en français : http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_conte-nus1402997546.pdf Modèle à 3 dimensions : http://data.over-blog-kiwi.com/0/87/68/23/20171215/ob_fc30cb_questionnaire-de-karasek-version-fran.pdf

3. Savoir mesurer son stress	
Perceived stress Scale PSS. Cohen et al. (1994)	Référentiel : Traduite en français (Lesage et al., 2012) : Échelle de mesure du stress perçu https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf
4. Evaluer la sévérité de la dépression du médecin	
Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS). Montgomery et al. (1979)	Référentiel : Traduit en français par Lemperière et al. : http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/ECHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf
5. Evaluer la violence psychologique au travail	
Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT). Pellet, 1997	Référentiel : Traduit en français (Niedhammer et al., 2006) : Leymann Inventory of Psychological Terror Version française https://www.eipas.org/images/lipt.pdf
6. Dépister les troubles anxieux et dépressifs	
Hospital Anxiety and Depression Scale. Zigmond et al. (1983)	Référentiel : Traduit en français (Lépine et al., 1994) : Échelle HAD https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf

2/ Analyse des troubles musculosquelettiques et sédentarité : 2 questionnaires

1. Evaluer sa santé musculo-squelettique	
The Nordic Musculoskeletal Questionnaire. Kuorinka et al. (1987)	Référentiel : https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf?v=2019-05-17 Questionnaire en 9 items portant sur les membres supérieurs et inférieurs et le tronc Traduit et adapté en français par Forcier et al. : Questionnaire sur la santé musculo-squelettique des travailleurs
2. Questionnaire de sédentarité : manger et bouger	https://www.mangerbouger.fr/bouger-plus/test-de-niveau-d-activite-physique-et-de-sedentarite-des-adultes

3/ Dépistage des risques d'addiction : 4 questionnaires

- WART Workaholisme (dépendance au travail) : <https://www.addictaide.fr/pro/parcours/wart/>
- Questionnaire AUDIT dépendance à l'alcool : <https://www.addictaide.fr/parcours/audit/>
- Test de dépendance à la nicotine : https://www.ameli.fr/sites/default/files/test-dependance_cpam-gers.pdf
- Questionnaire d'attachement aux benzodiazépines échelle ECAB : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/arret_des_bzd_-_echelle_ecab.pdf

Gestion des risques

Agir pour améliorer, rétablir, maintenir ou consolider sa santé :

➔ **Il faut remplir au moins 6 /12 items cités ci-dessous pour remplir une action de gestion des risque validante.** Il s'agit d'une auto déclaration du médecin.

Action 1 : Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même
Action 2 : Consultation de la Médecine du travail
Action 3 : Respect du calendrier vaccinal
Action 4 : Participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle
Action 5 : Réalisation d'une activité sportive avec licenceOU Participation à une activité sportive sans licence
Action 6 : Avoir des activités culturelles en tant qu'acteur (littérature, musique, théâtre, danse, tout art ...)
Action 7 : Engagement dans une activité caritative ou de coopération nationale ou internationale
Action 8 : Réalisation d'actions personnelles intégrant la dimension psychologique et sociale de la santé
Action 9 : Réalisation d'activités de gestion du stress pour soi même
Action 10 : Réalisation d'actions en santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins (Industries et produits de santé ; Achats durables ; Soins écoresponsables ; Déchets du secteur ; Formation et recherche en transformation écologique ; Mobilités durables ; Impact environnemental du numérique.
Action 11 : Pratique d'actions en santé nutritionnelle pour soi même
Action 12 : Ne pas user de produits toxiques pour la santé : tabac, alcool ou toute autre drogue